vinetur

Le président de la CFTC ordonne l’examen des références de prix de l’aluminium utilisées par les industriels américains

Michael S. Selig estime que le système actuel fait payer aux acheteurs américains environ 75 % de plus que le seul cours de référence du LME

samedi 14 novembre 2026



Le président de la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) a déclaré vendredi 13 novembre avoir demandé aux équipes de l'agence d'examiner les références de prix de l'aluminium utilisées par les industriels américains, notamment le système de référence qui contribue à déterminer le prix du métal payé aux États-Unis par les brasseurs et les fabricants de canettes.

Lors de l'assemblée annuelle des membres du Beer Institute à Washington, le président de la CFTC, Michael S. Selig, a déclaré que son équipe chargée des marchés mondiaux étudierait les mécanismes de fixation des prix actuels et élaborerait des « options concrètes de réforme » visant à protéger les marchés et les industriels américains. Il a indiqué que cet examen constituait une priorité pour lui en tant que président, tout en précisant, au début de son intervention, que les opinions exprimées étaient les siennes et ne reflétaient pas nécessairement celles de l'ensemble de la commission.

Cette question est importante pour le secteur des boissons, car l'aluminium est un intrant essentiel pour la fabrication des canettes et les changements apportés aux références de prix ou aux outils de couverture pourraient influer sur la manière dont les brasseurs et les fournisseurs d'emballages gèrent les fluctuations des coûts. Si les entreprises disposent de meilleurs moyens de couvrir leur exposition à l'aluminium, elles pourraient avoir une meilleure visibilité sur leurs coûts d'emballage, un facteur important pour les producteurs de bière et les autres entreprises de boissons qui dépendent des canettes.

M. Selig s'est attardé sur l'écart entre le cours mondial de référence de l'aluminium, établi par le London Metal Exchange (LME), et le prix rendu payé par les acheteurs américains. Il a déclaré que le contrat du LME restait une référence mondiale importante, mais a estimé que son mécanisme de « livraison au coût le plus bas » pouvait refléter le lieu de livraison admissible le moins coûteux plutôt que les conditions réelles de l'offre et de la demande ou l'ensemble des coûts de livraison supportés par les industriels américains.

Pour les acheteurs américains, a-t-il indiqué, le cours du LME ne représente qu'une partie du coût. Une charge supplémentaire, appelée prime du Midwest, s'ajoute généralement pour tenir compte de la livraison aux États-Unis. Selon M. Selig, cette

prime, évaluée par S&P Global, représente une part croissante du coût de l’aluminium pour les utilisateurs du marché intérieur.

D’après les chiffres de S&P Global Commodity Insights qu’il a cités, la prime du Midwest s’élève à environ 1,10 dollar par livre, tandis que le cours de référence du LME avoisine 1,40 dollar par livre. Au total, le prix rendu aux États-Unis atteint environ 2,50 dollars par livre, soit 75 % de plus que le seul cours de référence.

M. Selig a déclaré que cette structure pouvait contraindre les industriels américains à payer des prix qui ne correspondent pas à leurs chaînes d’approvisionnement réelles. L’aluminium acheté dans des pays comme le Canada ou les Émirats arabes unis ne transite pas nécessairement par les lieux supposés par les mécanismes des références mondiales, a-t-il expliqué, et une prime standardisée ne tient pas forcément compte des différences de transport ou de traitement tarifaire entre les expéditions.

Selon lui, ce décalage est particulièrement important pour les producteurs de bière, qui utilisent de grandes quantités d’emballages en aluminium. Ses propos laissent entendre que l’agence ne s’intéresse pas au prix de l’aluminium lui-même, qu’elle ne fixe pas, mais cherche à déterminer si les infrastructures de marché liées à la fixation des prix et à la couverture répondent aux besoins des utilisateurs commerciaux américains.

La CFTC supervise les marchés dérivés. M. Selig a déclaré qu’il valait la peine d’examiner si la création de contrats supplémentaires sur l’aluminium aux États-Unis pourrait améliorer la formation des prix sur le marché intérieur et offrir aux entreprises des options de couverture plus efficaces. Il a précisé qu’un nouveau contrat ne suffirait pas à lui seul : pour être utile, toute référence devrait s’appuyer sur une liquidité suffisante et une large participation des producteurs, des consommateurs et des autres acteurs du marché.

Il a établi un parallèle avec les récentes démarches de la CFTC sur les marchés agricoles, où l’agence a relancé des consultations et des conférences afin d’entendre directement les utilisateurs des marchés à terme. M. Selig a déclaré vouloir adopter la même approche pour les métaux industriels, dont l’aluminium.

Aucun projet de réglementation, calendrier ni modèle de contrat précis n'a été annoncé dans le discours. M. Selig a plutôt présenté cette démarche comme une invitation aux acteurs du secteur à travailler avec l'agence pendant que ses équipes évaluent les changements possibles.

Il a également déclaré que la commission devait prendre en compte le rôle de l'aluminium recyclé, particulièrement important pour les emballages de boissons, puisque les canettes usagées peuvent être transformées en matière première pour fabriquer de nouvelles canettes. M. Selig a indiqué que l'aluminium recyclé constituait une composante importante de la chaîne d'approvisionnement intérieure et que sa production consommait généralement moins d'énergie que celle de l'aluminium primaire à partir de minerai. Il a toutefois ajouté que les déchets d'aluminium ne pouvaient pas remplacer entièrement l'aluminium primaire dans toutes les applications et que leur collecte, leur tri, leur traitement et leur transport entraînaient toujours des coûts.

M. Selig a déclaré que l'un de ses objectifs était de renforcer le marché des produits dérivés en travaillant avec les parties prenantes à la mise en place d'une structure de marché spécifiquement consacrée à l'aluminium recyclé. De meilleurs outils de gestion des risques ne résoudraient pas tous les problèmes de la chaîne d'approvisionnement, a-t-il précisé, mais ils pourraient aider les entreprises à gérer leur exposition aux prix et à prendre leurs décisions d'investissement avec davantage de confiance.

Cette question pourrait avoir des répercussions sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des boissons. Un fabricant de canettes doté de meilleurs outils de couverture pourrait mieux planifier sa production, tandis que les recycleurs seraient mieux à même d'évaluer leurs investissements. Les brasseurs pourraient, à leur tour, bénéficier de coûts d'emballage plus prévisibles, même si M. Selig a rappelé que ces résultats ne seraient pas garantis par la seule création d'un nouveau contrat.

Au-delà des références de prix de l'aluminium, M. Selig a également évoqué la tokenisation et les infrastructures de marché fondées sur la blockchain. Il a déclaré que la CFTC étudiait la manière dont la tokenisation d'actifs réels pourrait réduire les frictions liées à l'entreposage et à la gestion des garanties. Selon lui, des lots de tailles

plus modulables, un règlement plus rapide et des systèmes de récépissés d'entrepôt vérifiables pourraient réduire les coûts pour certains acteurs du marché. Il n'a annoncé aucune initiative précise concernant l'entreposage de l'aluminium, mais a déclaré que la commission souhaitait recueillir les avis du secteur à mesure que la technologie évolue.

M. Selig a inscrit l'examen de l'aluminium dans une réflexion politique plus large sur le renforcement de l'industrie américaine et la réduction de sa dépendance aux marchés étrangers pour la fixation des prix de référence. Il a déclaré que les États-Unis disposaient de marchés financiers profonds et d'une solide expérience dans la création de produits dérivés au service des utilisateurs commerciaux finaux. Il s'est demandé si les entreprises américaines ne devraient pas avoir davantage d'options pour établir et gérer le prix de l'aluminium livré sur le marché intérieur.

Le discours n'indiquait pas que la CFTC prévoyait de remplacer les références mondiales existantes ou d'intervenir directement dans la fixation des prix de l'aluminium physique. M. Selig a plutôt rappelé que le rôle de l'agence était de préserver l'intégrité des marchés, de soutenir la concurrence et de veiller à ce que les règles ne freinent pas inutilement l'innovation sur les marchés dérivés.

Pour les brasseurs et les autres entreprises de boissons, l'enjeu immédiat est qu'un régulateur fédéral des marchés annonce un examen plus attentif du système de référence qui sous-tend le coût des canettes. La création éventuelle d'un nouveau contrat américain sur l'aluminium, d'un outil de couverture de l'aluminium recyclé ou d'autres changements sur les marchés dépendra de l'analyse des équipes de l'agence et de la participation du secteur, que le président souhaite voir commencer dès maintenant.